

PUBLIÉ LE 04/05/2023

# Décision n° 2023-63 du 03/05/2023 - Cessation de fonction et abrogation d'une délégation de signature à l'ANSM (FOURNIER Kévin)

## DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

**La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2020-174 du 16 décembre 2020 modifiée portant délégations de signature à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le cinquième alinéa de l'article 12 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est supprimé.

**Article 2** : Le III de l'article 16 de la décision DG n° 2020-174 du 16 décembre 2020 susvisée est supprimé.

**Article 3** : La présente décision, qui entre en vigueur le 5 juin 2023, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 3 mai 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale